

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01477

Numéro SIREN : 815 039 987

Nom ou dénomination : A PIED D'OEUVRE

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2018 sous le numéro de dépôt 3677



IMPOT SUR LES SOCIETES

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**
Gravier

Exercice ouvert le	01122016	et clos le	30112017	Régime d'imposition	Régime réel normal	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A PIED D'OEUVRE SASU	43 BOULEVARD PIERPONT MORGAN
SIRET 8 1 5 0 3 9 9 8 7 0 0 0 1 2	73100 AIX LES BAINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	15 400	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CANEX Sarl 110 Avenue de Marlioz Société d'expertise comptable 73100 AIX LES BAINS Tél: 04 79 35 65 24	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 30/01/2018 Lieu: AIX LES BAINS
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT DE S.A.S.
	Signature: GRANIER DAVID PIERRE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise A PIED D'OEUVRE SASUAdresse de l'entreprise 43 BOULEVARD PIERPONT MORGAN73100 AIX LES BAINSNéant ☐ *Numéro SIRET * 81503998700012Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>30112017</u>		Exercice N-1 clos le <u>30112016</u>				
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles									
	Fonds commercial *	010		012						
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	11 868	030	7 263	4 605	8 335			
	Immobilisations financières * (1)	040		042						
Total I (5)		044	11 868	048	7 263	4 605	8 335			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
	Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 569	070		3 569	11 583		
		Autres * (3)	072	528	074		528	219		
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	36 118	086		36 118	18 740			
	Charges constatées d'avance *	092	78	094		78	2 971			
	Total II	096	40 293	098		40 293	33 512			
	Total général (I+II)	110	52 161	112	7 263	44 898	41 848			
PASSIF										
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	4 000	4 000				
	Ecart de réévaluation	124		124						
	Réserve légale	126		126	400					
	Réserves réglementées *	130		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	4 577					
	Report à nouveau	134		134						
	Résultat de l'exercice	136		136	12 790	9 977				
	Provisions réglementées	140		140						
	Total I	142	21 766	142		13 977				
	Provisions pour risques et charges	154		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	7 070	1 256				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	5 500	172	16 062	26 615				
	Produits constatés d'avance	174		174						
	Total III	176	23 132	176		27 871				
	Total général (I + II + III)	180	44 898	180		41 848				
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		A PIED D'OEUVRE SASU		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
						13 0 1 1 2 0 1 7		13 0 1 1 2 0 1 6				
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214	89 639		82 382			
		services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230				6		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	89 639		82 389			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
		Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	1 607					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
Autres charges externes *		dont crédit bail :				242	25 226		15 399			
		- mobilier - immobilier										
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)		243	183	244	535		892			
Rémunérations du personnel *						250	30 536		40 634			
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	12 606		10 029			
Dotations aux amortissements *						254	3 730		3 532			
Dotations aux provisions						256						
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262				5		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	74 240		70 492				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	15 400		11 897				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280						
	Produits exceptionnels					290						
	Charges financières					294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	300		135			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *					306	2 310		1 785			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	12 790		9 977			
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	12 790	314					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)					324	2 310					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	300					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	990				
Divers (44, quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	15 400		354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360				
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	15 400		372			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A PIED D'OEUVRE SASU

30/11/2017

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		300
Total des réintégrations diverses	330	300

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A PIED D'OEUVRE SASU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	1 693	452		454		456	1 693	1 693	
	Matériel de transport	460	10 174	462		464		466	10 174	10 174	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	11 868	492		494		496	11 868	11 868	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	226	542	339	544		546	564		
	Matériel de transport	550	3 307	552	3 391	554		556	6 698		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	3 532	572	3 730	574		576	7 263		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A PIED D'OEUVRE SASU

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 928
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 780
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : A PIED D'OEUVRE SASU

30/11/2017

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**
Désignation de l'entreprise : A PIED D'OEUVRE SASUNéant ☒ *Exercice ouvert le : 01/12/2016et clos le : 30/11/2017Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	89 639	
Période de référence	du 024	au 160	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 1 1 2 0 1 7

N° SIRET 8 1 5 0 3 9 9 8 7 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A PIED D'OEUVRE SASU

ADRESSE (voie)

43 BOULEVARD PIERPONT MORGAN

CODE POSTAL

73100

VILLE

AIX LES BAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 1 1 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 5 0 3 9 9 8 7 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A PIED D'OEUVRE SASU

ADRESSE (voie)

43 BOULEVARD PIERPONT MORGAN

CODE POSTAL

73100

VILLE

AIX LES BAINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			77.99
30/11/2017 EI ASS PARTNER 12/17	61.85		
30/11/2017 EI ASS MULTI PROF 12/17	16.14		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs FNP			6 848.04
30/11/2017 EI AREA PEAGES 11/2017		253.06	
30/11/2017 EI FNP COMPTA 1 MOIS EX 2017		116.40	
30/11/2017 EI FNP HON JURID EX 30 11 17		540.00	
30/11/2017 EI AJUST ASS SMABTP A 11/17		4 010.60	
30/11/2017 EI FNP BARDAGE CHENE STOCK		1 927.98	
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER			507.10
30/11/2017 EI FAP T APP/SAL 01 A 11/17		190.30	
30/11/2017 EI FAP FORM /SAL 01 A 11/17		184.80	
30/11/2017 EI FAP MUT APRIL 10 ET 11/17		132.00	
44860000 Autres charges à payer			144.00
30/11/2017 EI FAP CFE 11/12		144.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
67120000 Pénalités				300.00
30/11/2017	CC CONTRAVENTION PV 02/17	45.00		
30/11/2017	CC CONTRAVENTION PV 05/17	45.00		
30/11/2017	CC CONTRAVENTION PV 27/06/17	68.00		
30/11/2017	CC CONTRAVENTION AMENDE 26/09/17	17.00		
30/11/2017	CC AMENDE STATIONNEMENT 11/17	35.00		
30/11/2017	CC EXT AMENDE CONTRAVENTION	90.00		

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/11/2017	12	30/11/2016	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		4 000.00		4 000.00			
10100000	Capital (Social, individuel...)			4 000.00		4 000.00	100.00
10130000	Capital souscrit-appelé,versé	4 000.00				4 000.00	
RESERVE LEGALE		400.00				400.00	
10610000	Réserve légale	400.00				400.00	
AUTRES RESERVES		4 576.82				4 576.82	
10680000	Autres réserves	4 576.82				4 576.82	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 789.53		9 976.82		2 812.71	28.19
TOTAL I		21 766.35		13 976.82		7 789.53	55.73
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 070.25		1 256.07		5 814.18	462.89
40100000	COLLECTIF FOURNISSEURS	222.21		366.95		144.74	39.44
40810000	Fournisseurs FNP	6 848.04		889.12		5 958.92	670.20
AUTRES DETTES		16 061.71		26 614.72		10 553.01	39.65
42100000	Pers-Rémunérations dues	2 000.00		10 044.13		8 044.13	80.09
42860000	Autres charges à payer			2 269.16		2 269.16	100.00
43100000	Urssaf	2 356.00		5 410.00		3 054.00	56.45
43710000	Malakoff Retraite cadre	657.90				657.90	
43720000	Malakoff Retraite ARRCOI			1 587.01		1 587.01	100.00
43740000	Malakoff Prevoyance	76.86		208.67		131.81	63.17
43748000	Mutuelle April			132.00		132.00	100.00
43860000	CHARGES SOCIALES A PAYER	507.10		1 112.03		604.93	54.40
44400000	Etat-Impôts sur les bénéfices	2 310.00		1 785.00		525.00	29.41
44551000	TVA à décaisser	1 844.00		1 170.00		674.00	57.61
44570000	Taxes sur le CA collectées	594.83				594.83	
44570200	TVA collectée à 20%			2 452.48		2 452.48	100.00
44580000	Taxes sur le CA à régulariser	71.02				71.02	
44710000	Formation continue			259.21		259.21	100.00
44720000	Autres impôts,taxes,versements			156.00		156.00	100.00
44860000	Autres charges à payer	144.00		29.03		114.97	396.04
45501000	Compte courant David Granier	5 500.00				5 500.00	
TOTAL III		23 131.96		27 870.79		4 738.83	17.00
TOTAL GENERAL		44 898.31		41 847.61		3 050.70	7.29

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/11/2017 12	30/11/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	89 639.47	82 382.37	7 257.10	8.81
70110200 Prestations à 20%	89 639.47	82 382.37	7 257.10	8.81
AUTRES PRODUITS		6.26	6.26	100.00
75800000 Produits divers gestion		6.26	6.26	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	89 639.47	82 388.63	7 250.84	8.80
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 606.65		1 606.65	
60100000 Achats Mat prem	1 606.65		1 606.65	
AUTRES CHARGES EXTERNES	25 225.88	15 398.75	9 827.13	63.82
60614000 Carburant Gasoil	2 495.24	2 544.72	49.48	1.94
60635000 Petit outillage	217.49	279.22	61.73	22.11
60640000 Fournitures administratives	338.01	307.24	30.77	10.01
60980000 RRR non affectés	1.48		1.48	
61100000 Sous-traitance générale		37.00	37.00	100.00
61320000 Locations immobilières	5 500.00		5 500.00	
61551000 Entretien véhicule	818.82		818.82	
61610000 Assurance Multirisques	8 907.24	4 993.41	3 913.83	78.38
61630000 Assurance-transport	831.29	558.75	272.54	48.78
62260000 Honoraires comptables	2 052.58	2 293.00	240.42	10.48
62261000 Honoraires Juridiques	473.00	1 000.00	527.00	52.70
62270000 Frais d'actes et contentieux	45.48	132.42	86.94	65.65
62310000 Annonces et insertions		191.54	191.54	100.00
62380000 Communication	616.71		616.71	
62510000 Voyages et déplacements	1 707.77	1 718.58	10.81	0.63
62520000 Repas	643.82	904.37	260.55	28.81
62610000 Frais postaux et de télécom	111.12	25.20	85.92	340.95
62620000 Portable	206.98	92.31	114.67	124.22
62700000 Services bancaires	261.81	204.88	56.93	27.79
62810000 Concours divers		70.30	70.30	100.00
62813000 Paritarisme		45.81	45.81	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	535.20	891.67	356.47	39.98
63120000 Taxe d'apprentissage	208.00	276.30	68.30	24.72
63330000 Formation continue	144.20	242.61	98.41	40.56
63511000 Taxe professionnelle	183.00	117.00	66.00	56.41
63542000 Droits d'enregistrement		255.76	255.76	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	30 536.12	40 634.16	10 098.04	24.85
64110000 Salaires	30 536.12	28 365.00	2 171.12	7.65
64130000 Primes et gratifications		12 269.16	12 269.16	100.00
CHARGES SOCIALES	12 605.94	10 029.45	2 576.49	25.69
64510000 Cotisations à l'URSSAF	9 055.24	6 161.86	2 893.38	46.96
64531000 Cotis. Retraite	2 310.65	621.15	1 689.50	272.00
64532000 Cotis. retraite ARRCO I		2 341.50	2 341.50	100.00
64534000 Cotis. Prevoyance I	430.05	376.84	53.21	14.12
64548000 Mutuelle April	810.00	528.10	281.90	53.38
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 730.15	3 532.46	197.69	5.60
68112000 Immobilisations corporelles	3 730.15	3 532.46	197.69	5.60

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

Date 30/01/2018	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 000345 A PIED D'OEUVRE SASU 43 BOULEVARD PIERPONT MORGAN 73100 AIX LES BAINS	Référence	Page 1
Collaborateur JCB CG		Exercice 01/12/2016 30/11/2017	

A PIED D'ŒUVRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 20 Route de Challes
73000 BARBERAZ

RCS CHAMBERY 815 039 987

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
DATE DU 17 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit
Le dix-sept avril
A dix-huit heures
Au siège social 20 Route de Challes 73000 BARBERAZ

Monsieur David GRANIER,
Demeurant 20 Route de Challes 73000 BARBERAZ,

Associé Unique de la Société « A PIED D'ŒUVRE »,

1. A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de président de la société A PIED D'ŒUVRE, Monsieur David GRANIER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 novembre 2017.

2. A décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

3. A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2017, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de 12 789,53 euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, statuant sur l'affectation des résultats, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2017, s'élevant à 12 789,53 euros de la manière suivante :

La somme de.....8 800 euros
Au titre de dividende global à l'associé unique
Soit 22,00 euros par action

Le solde soit la somme de.....3 989,53 euros
Au compte « autres réserves »
Qui s'élèvera alors à 8 566,35 euros

Il est précisé que :

-les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique de 30% décomposé de la manière suivante : 17.20% au titre des prélèvements sociaux et 12.80% au titre de l'impôt sur le revenu

-peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire de 12.80% les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

-De plus, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la Sécurité Sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

-Les associés ont également la possibilité d'opter expressément pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement de 12.80% étant alors déduit de l'impôt à payer.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes effectuées au cours de ladite période :

-Exercice clos le 30 novembre 2016 : distribution d'un dividende global de 5 000 euros, soit 12,50 euros par action, entièrement éligible à l'abattement de 40%

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- A compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur GRANIER David a établi un loyer mensuel de 500 euros soit 5 500 euros au cours de l'exercice écoulé en contrepartie de locaux mis à la disposition de la société A PIED D'ŒUVRE.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'autoriser les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur GRANIER David
Associé unique et Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Granier', with a long horizontal stroke extending to the right.